L'ABEILLE.

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE TOUS LES JOURS PAR
JÉROME BAYON.

SAMEDI (MATIN) 10 SEPTEMBRE 1831.

INTÉRIEUR.

NOUVELLE-ORLÉANS, 10 septembre.

Depuis quelque temps nous avons perdu de vue la situation du Mexique ; par le dernier arrivage nous avons reçu des journaux de Zacatecas jusqu'au 13 du mois passé; ils ne contiennent rien d'important ; il paraît qu'en général, la république jouit d'assez de tranquillité, et qu'il est enfin permis à ce peuple si long-temps agité par les guerres civiles, de travailler à réédifier tout ou partie de ce qu'elles ont détruit. Les partisans du gouvernement déchu ont renoncé à toute opposition ; du moins ils n'en font plus les armes à la maison, et probablement ils se tiendront dans l'ombre jusqu'aux prochaines élections.

Il n'en est pas de même de la province d'Yucatan, dont un parti, opposé non seulement à la forme actuelle du gouvernement de la république et aux hommes qui ont pris la direction des affaires, mais aussi ennemi de l'indépendance nationale, a proclamé naguère la séparation et prétend la maintenir contre le vœu d'une grande partie du peuple : il faut que le gouvernement général soit bien faible, ou bien pauvre, pour n'avoir pas encore réduit ces rebelles, depuis que la *pacification* du sud paraît être enfin complète. Il y a encore une troisième supposition qui ne serait pas dénuée de tout fondement ; celle où le chef actuel de l'état aurait encouragé ce mouvement en faveur d'une *organisation centrale*; projet que l'insurrection de Jalapa avait peut-être pour; objet et que voyant depuis l'impossibilité de le réaliser il y a renoncé, mais qu'il n'ose sévir ouvertement contre des hommes auxquels on avait fait des promesses et que, sous un certain rapport, on peut considérer à la fois comme victimes de leur propre ambition et de celle d'autrui. On pourrait même rapprocher les dispositions des centralistes d'Yucatan en faveur des Espagnols, avec les dispositions de ces mêmes Espagnols en faveur de vice-président *lors de l'insurrection de Jalapa*, et en tirer de certaines conséquences : mais pourquoi déchirer le voile qui nous cache des faiblesses, des torts graves, sans doute, mais auxquels on chercherait une excuse dans les difficultés du moment ? Si Bustamante eut un instant la coupable pensée de changer les institutions de son pays, l'expérience lui a appris que cet arbre de liberté a déjà jeté des racines trop profondes pour qu'il puisse être facilement arraché.

Mais alors, si l'on a franchement abandonné un projet chimérique pourquoi cette indifférence sur la situation d'une province si utile, d'une province dont le commerce doit être une source de prospérité pour le pays? Si le Mexique doit avoir un jour une marine de quelque importance, c'est sur les côtes de l'Yucatan qu'elle se formera ! Et cependant, le gouvernement n'a rien tenté encore pour ramener l'ordre dans cette province en proie au plus violent despotisme ; le sort des malheureux habitants semble avoir occupé à peine un instant sa sollicitude. Pour ne pas être accusés d'exagération, nous traduisons l'article suivant d'un journal entièrement dévoué à l'administration de Bustamante, il donnera une idée plus exacte de ce que nous n'avons fait qu'indiquer. Il est nécessaire d'avertir qu'il s'est tenu dernièrement à Merida, à ce que nous croyons, une assemblée des rebelles dans le but de s'occuper *soi-disant* de la réunion avec le reste de la république. Nous laissons parler maintenant le journaliste mexicain:

" Nous espérions de voir l'état d'Yucatan rentrer dans l'ordre constitutionnel, du consentement de ceux même qui l'ont séparé de la république, et nous nous en félicitions dans l'idée que le sang serait épargné et qu'on éviterait tous les maux qui accompagnent la guerre civile; mais nous voyons avec peine, que les chefs révolutionnaires loin de vouloir rentrer dans le devoir et reconnaître l'autorité légitime, s'aveuglent au point de défendre franchement et d'une manière ostensible leur projet de séparer cet état du reste de la confédération.

" Quelque criminels que paraissent de tels actes, les moyens qu'on emploie pour les réaliser ne le sont pas moins. Déjà la liberté de la presse n'existe plus dans l'Yucatan....... Les prisons sont remplies, et chaque jour on ordonne de nouvelles déportations de citoyens : aujourd'hui le gouverneur est arrivé dans ce port (*Vera-Cruz*), chassé de sa terre natale par les factieux, après avoir souffert toutes sortes de vexations : chaque navire qui nous vient ici de ce malheureux pays, nous apporte des citoyens qui ont été forcés d'abandonner leurs familles. Partout dans l'Yucatan l'épouse est réduite à verser des larmes, et le fils, à gémir ; le mari de l'une et le père de l'autre ont été déportés ou incarcérés, comme il arrive à quiconque se sent assez de dignité pour soutenir ses droits ou ceux de son pays, au milieu des cris furibonds de ces frénétiques qui prétendent façonner au joug cet infortuné peuple, le couvrir d'ignominie, et lui faire supporter en silence les chaînes de la servitude.

" Cependant les habitants de l'Yucatan ne le cèdent point aux autres Mexicains sous le rapport de leur amour pour la liberté. Nous avons sous les yeux plusieurs actes des *ayuntamientos* qui se sont prononcés avec l'enthousiasme le plus héroïque contre leurs oppresseurs. La guerre civile est inévitable dans ce pays, qui est dans la situation la plus critique ; la justice, l'honneur, la politique demandent impérieusement que le gouvernement suprême adopte des mesures énergiques, pour prévenir tous les maux qui doivent surgir dans cette partie de la république.

" Ayant reçu trop tard aujourd'hui les dernières nouvelles, qui ont motivé ces réflexions, nous ne pouvons traiter pour le moment une question qui est pour nous du plus grand intérêt: mais en insérant ici les documens dont nous avons parlé, nous élèverons la voix avec fermeté en faveur de la liberté des habitants de l'Yucatan et des garanties que le *peuple libre, souverain et indépendant du Mexique*, assure à tous et chacun de ses membres, dans *le pacte fédéral.*"
(*Censor.*)

EXTÉRIEUR.

FRANCE.

BORDEAUX, 29 juin.

—On lit dans le *Journal du Hâvre :*

Les carlistes considérés comme indices utiles.

Pendant long-temps il nous a été facile de deviner, à l'impression que les résolutions du parti libéral produisaient sur les royalistes, la voie que nous devions suivre. Dès qu'une de nos prétentions tendait à nous acquérir quelque force réelle dans l'opinion, les esprits monarchiques s'agitaient, s'alarmaient, leurs journaux vomissaient des injures, et la cour de Charles X grondait comme la foudre avant la tempête. C'était dès-lors un heureux signe pour nous ; l'opposition pouvait se croire dans la bonne route, et le côté gauche était en droit de se sentir fort de la résistance et de la peur de ses ennemis. Mais lorsque, aveugles nous-mêmes sur nos propres intérêts, ou que, trop timides dans nos exigences, nous tendions à nous rapprocher momentanément, par lassitude ou faiblesse, de l'opinion des ministres de la légitimité, les royalistes nous claquaient des mains ; leurs organes ordinaires venaient à nous ; les mains des ministres s'ouvraient pour laisser tomber des faveurs sur les députés amendés ou les électeurs devenus plus accessibles à des idées de reconciliation. C'était alors un mauvais signe que cette mansuétude pour le parti indépendant. Il fallait tout craindre des caresses de nos ennemis moins irrités : elles cachaient un danger, et rarement les hommes libéraux se laissèrent long-temps tromper par ces perfides amorces. Ainsi toujours, pendant que nous fîmes de l'opposition, notre tâche fut aisée à remplir, et notre route commode à suivre. Tout ce que notre imprudence avait de dangereux pour nous, nous était en quelque sorte signalé par la joie maladroite de nos adversaires ; tout ce que nous faisions de bien excitait leur colère : c'était une approbation moins suspecte et plus sûre que nos éloges. Comment n'aurions-nous pas marché droit avec de tels indices placés sur le chemin si vague que nous avions à parcourir !

Une grande victoire, un coup bien décisif nous a livrés à nous-mêmes. De censeurs, d'assaillans même que nous étions, nous sommes devenus faiseurs, et nous nous sommes trouvés réduits à défendre les fruits de notre triomphe. Position d'autant plus difficile pour nous, qu'avec moins de pouvoir nous avons été obligés d'accorder plus de liberté à nos adversaires que nous n'en avions auparavant pour les combattre. Aujourd'hui nous n'avons même plus pour nous gouverner au sein des mers que nous avons conquises les avertissemens que nous tirions de la joie ou de la colère de nos ennemis. Eux mêmes sont aussi divisés. Leur parti n'a plus de physionomie, et nous ne pouvons plus lire dans leurs impressions l'indice de ce que nous devons faire ou éviter.

Deux systèmes se partagent la France : le *juste milieu* et le mouvement en avant. Les adversaires de la révolution contemplent cette division, tantôt avec indifférence, et le plus souvent avec une demi-joie qui n'est pas sans crainte et qui quelquefois ne paraît pas sans espérance.

Beaucoup de carlistes semblent incliner du côté du juste milieu. A les entendre, ce n'est que de ce côté-là que peuvent leur revenir la légitimité après laquelle ils soupirent, et l'enfant *pur et sans tache*, objet d'une sollicitude qu'ils ne se donnent plus la peine de cacher. Si l'on en croyait cette approbation du système de la résistance, on n'hésiterait pas à penser que c'est dans la résistance qu'est le plus grand danger pour la patrie. Peut-être les carlistes ont-ils raison, se dit-on, d'espérer que le système des stationnaires peut encore conduire la France vers l'abîme au bord duquel on sera heureux d'accepter Henri V comme le signe du salut.... C'est là un indice salutaire : le parti de la résistance nous perdrait, puisque les ennemis de la révolution paraissent lui sourire. Renonçons donc à ce mode de temporisation qui réunit les suffrages de nos plus implacables adversaires. Jetons-nous dans le mouvement qui les effraie : c'est là qu'est notre refuge contre eux, c'est là qu'il y a quelque chose qu'ils n'approuvent pas et qui les épouvante.

Mais parmi les carlistes n'y a-t-il pas aussi des hommes qui applaudissent aux partisans du mouvement ? Combien n'en a-t-on pas entendu critiquer un gouvernement qui, placé en tête de la révolution, refusait à la nation les conséquences d'un principe qui fut son origine ! N'a-t-on pas vu dernièrement des carlistes s'allier à toutes les tentatives insensées des républicains, qu'ils prenaient pour dupes ? L'anarchie n'est-elle pas devenue pour eux un moyen de réaliser leurs vues ? et ne placent-ils pas l'anarchie dans l'accomplissement des projets du mouvement ? C'est donc du mouvement qu'il faut se défier, puisque nos ennemis le secondent. Leurs instigations nous moutrent où est le véritable danger pour nous ; acceptons cet avis et repoussons les efforts des hommes du mouvement comme funestes. Mais comment concilier, pour en tirer une règle de conduite, le penchant que les carlistes ont à la fois pour la résistance et pour le parti du progrès immédiat ? Ont-ils eux-mêmes un éloignement visible ou une propension avouée pour un des deux systèmes entre lesquels nous flottons avec irritation, avec anxiété ! Hélas ! non : ils sont encor plus divisés, que nous ne le sommes dans nos vœux et dans nos résolutions. L'ensemble que nous avions pour faire de l'opposition contre eux, ils ne l'ont pas pour agir contre nous. Le nombre leur manque ; l'énergie que nous avons eue contre leur force, ils ne l'auront jamais que par notre faiblesse. Leurs haines et leurs sympathies ne sont plus même bonnes à consulter pour nous.

Une seule chose cependant les épouvante tous indistinctement : c'est la perspective d'une guerre étrangère. Aucun d'eux n'ignore que si quelque jour la frontière était menacée, tous les indépendans, aujourd'hui da peu divisés sur des questions organiques, se réuniraient, comme à la fin de juillet, pour la question d'existence de la France. Tous savent que le gouvernement deviendrait alors fort de l'avenir, puissant par la seule idée qui inspirerait la nation, et par la préoccupation de tous les esprits réunis au pouvoir comme à un centre commun, pour repousser une indigne coalition.

N'est-ce pas là, en définitive, une pensée consolante ; et n'est-ce pas dans l'effroi qu'inspire aux carlistes l'idée d'une guerre étrangère, que nous devons puiser ce motif de confiance ? ....Les carlistes nous sont donc bons encore à quelque chose ? (EDOUARD CORBIERE.)

—Le jour de la Fête-Dieu a failli être funeste au don Miguel de Modène : au moment où le duc, placé sous le dais, entrait dans l'église, une balle lancée par un fusil à vent a effleuré son épaule et est venue frapper avec force contre un des supports en bois qui soutenaient le dais. La police a cherché à étouffer cet événement, mais le bruit s'en est bientôt répandu, et a excité une fermentation sourde que la présence des troupes étrangères a pu seule comprimer. Quand on songe aux nombreuses victimes que le duc a faites dans toutes les classes de la société, on ne doit pas s'étonner que sa vie soit continuellement exposée ; il est peu de famille qui ne soit poursuivie dans quelques-uns de ses membres, et beaucoup ont prononcé des sermens de vengeance. Comme cette balle ne pouvait être sortie que d'une des maisons environnantes, on a fait des recherches dans toutes celles qui ont vue sur la place ; un grand nombre de personnes ont été arrêtées, mais jusqu'à présent on n'a rien pu découvrir ; ces nouvelles arrestations ont porté la terreur à son comble ; encore quelque temps, et cette terreur deviendra révolte et désespoir. Les dangers qui menacent les tyrans au milieu des populations qu'ils oppriment se multiplient par les précautions mêmes qu'ils prennent pour les écarter.

—Le *Journal de Toulouse* donne les détails suivans sur ce qui s'est passé à Montauban le jour de la Fête-Dieu :

" Sur une bannière rouge étaient attachés des nœuds de rubans blancs et trois cocardes blanches, comme ornement : de là, il s'est suivi des propos dans un café, au moment où la procession commençait à passer devant. Une lutte s'étant engagée, le désordre s'est mis dans la procession ; la bonne contenance de la garnison, le zèle de la garde nationale, les exhortations de Mr. le général commandant le département, de M. le maire et de M. le commandant de la gendarmerie qui se sont portés de suite sur le lieu du tumulte, l'ont bientôt appaisé. Un tambour de la garde nationale a été maltraité, et deux gardes nationaux blessés par un coup de pierre. Il n'y a pas eu d'autres accidens et la ville est aujourd'hui très-tranquille."

—*Le Breton* cite la lettre suivante de sa correspondance particulière :

" *Beaupréau*, 9 juin.

"La petite affaire de Canteloup, de lundi dernier, vous aura fait voir que notre pays n'est pas aussi bien purgé des bandes de chouans qu'on a bien voulu le dire. Le gouvernement, par ses demi-mesures, n'a fait que jeter de la cendre sur le feu et ne l'a point éteint. A la première occasion vingt troupes de brigands pour une surgiront. On ne veut pas que les chouans soient combattus, c'est un fait positif; plusieurs fois les gardes nationaux de différens endroits sont sortis à leur poursuite, et comme ils ont presque toujours été rencontré son leur défendmaintenant de faire la moindre excursion ; le lieutenant Thibaut, qui s'est si bien comporté à la tête de ses vingt-huit voltigeurs, qui a tenu en respect près de trois cents chouans près de Bressuire, a été immédiatement éloigné du théâtre de la guerre, et maintenant que par tant de molesse on a laissé prendre un peu d'importance à ces misérables, on en profite pour autoriser des transactions honteuses. Un maire de nos environs a fait venir Sortant chez lui, avec un sauf-conduit, pour s'entendre avec ce chef sur la reddition de sa troupe, en lui promettant amnistie de la part du colonel de gendarmerie mobile Chousserie, en mission extraordinaire à Cholet. Sortant a répondu, avec dédain, qu'il ne traiterait qu'avec le ministère lui-même. Puisqu'on a bien offert un grade à Robert, je ne serais pas surpris qu'on en offrit un à Sortant, et qu'on ne fit un capitaine de Diot ; le bruit même en court par ici. "

—On écrit de Vitré, en date du 7 juin :

" Des soldats du 31e. de ligne ont reçu, avec des pains à cacheter, une enveloppe de chansons séditieuses, que la marchande a déclaré avoir achetées avec les élèves du séminaire : c'étaient là tous leurs cadeaux. La justice informe. Chaque jour des troupes en cantonnement dans l'arrondissement amènent des déserteurs ; deux hier et deux aujourd'hui. Cette activité mettra, nous l'espérons, un terme prochain à la tentative d'insurrection. Il y a six mois que l'on réclamait l'adoption des mesures enfin pratiques aujourd'hui. " [*Ami de la Charte de Nantes*]

—Une lettre de Saint-Gervais, canton de Beauvoir, (Vendée), du 8 juin s'exprime ainsi :

" Depuis quelque tems le Marais est assez tranquille mais il paraît qu'à l'occasion de notre foire, des 11 et 12 juin, l'autorité supérieure croit devoir nous envoyer quelques forces militaires, sans doute, dans le seul but d'inspirer de la confiance aux personnes éloignées qui viennent, un peu preventues contre notre pays, car nous pensons que cette foire se passera tout aussi tranquillement que celles qui ont journellement lieu dans nos environs. La grande majorité de nos habitans a l'espoir de conserver la tranquillité, chacun s'occupe de ses travaux agricoles ordinaires. " [*Le Breton.*]

—On lit dans l'*Echo de la Sarthe* (Mans), du 11 juin :

" Un individu ayant déclaré qu'il avait été arrêté par dix chouans dans la forêt de Perseigne, les gardes nationales des communes voisines et un détachement de celle de Mamers se sont portées aussitôt sur les lieux, dirigées par les autorités, ont cerné la forêt, et ont fait des battues dans tous les sens. Aucun brigand, aucune trace de chouan, n'ont été découverts. C'est encore probablement une de ces nouvelles répandues par la malveillance, dans le but d'inquieter le pays et de fatiguer le zèle des autorités et de la garde nationale. Quoi qu'il en soit, elle a fourni une nouvelle preuve de la vigilance et de l'activité des uns et des autres, et leur a sans doute inspiré l'idée de se défier un peu plus des bruits alarmans qui seraient répandus à l'avenir, sans négliger pour cela les précautions qu'exige la sûreté du pays. "

Il règne une parfaite intelligence entre la France et l'Angleterre au sujet de la Belgique. Quel que soit, dit le *Courier*, le résultat des négociations, la France tiendra les engagemens qu'elle a pris avec la conference, et si les Belges arboraient le drapeau tricolore, et voulaient reunir leur pays à la France, le cabinet français refuserait cette union, et n'opposerait aucune résistance aux mesures de précautions et de sécurité que les autres puissances jugeraient convenables de prendre. Cependant, si l'on jugeait nécessaire de faire occuper pendant un temps la Belgique par des troupes étrangères, nous ne devons pas croire que la France fournirait son contingent, car, bien que le souverain et le ministère de ce pays puissent négliger l'occasion de se concilier le parti de la guerre, et de flatter la vanité nationale par l'acceptation d'un grand territoire et de quatre millions d'habitans, il ne sera pas assez imprudent, dans l'état actuel de l'opinion publique, pour envoyer des troupes en Belgique, dans le dessein avoué de soumettre les habitans, et de les forcer de prêter l'oreille à une recommendation arbitraire, quoique raisonnable, de pays plus puissans.

Une telle démarche pourrait avoir de fâcheuses conséquences pour la France, car si une partie de l'armée, fidèle à son devoir agissait de concert avec les troupes des autres puissances en Belgique, le reste de l'armée, en France, pourrait être entraînée par le parti de la guerre, secondé, par le cri populaire en faveur d'une réunion avec la Belgique, à se révolter contre l'autorité du monarque et à détruire tout ce qu'on fait pour l'honneur et la prospérité du pays, un vertueux effort de patriotisme de la part du peuple de Paris, et ensuite la bonne conduite des ministres. En conséquence, si l'occupation militaire de la Belgique était résolue, la France y consentira, mais n'y contribuera pas. Au moins on nous assure que telle est l'intention du gouvernement français dans ce moment, et nous ne pouvons la désapprouver. Au reste, l'occupation militaire de la Belgique n'est nullement certaine. On pourra peut être trouver quelqu'autre moyen d'arrêter les mauvaises conséquences qu'on doit attendre du refus définitif de la couronne par le prince Léopold, et tout autre moyen sera préférable.

Il serait certainement fort aisé aux grandes puissances, indépendamment de la France, de maintenir les Belges avec une petite armée, mais ce résultat ne ferait pas honneur au caractère de la Grande-Bretagne, car tandis que la France jouirait de la réputation de s'être abstenue de tout acte arbitraire envers un peuple sans défense, l'Angleterre encourrait l'odieux d'avoir adopté le système de Castlereagh, de s'être ligué avec l'autocrate de Russie dans une croisade contre la liberté. La tranquillité de l'Europe serait chèrement achetée à ce prix. Il est déjà assez malheureux que des considérations de politique forcent de permettre à la Russie, nation non civilisée, dont la population ne compte qu'un individu sur 400, que l'éducation a élevé au-dessus de l'état des brutes, de fouler aux pieds les droits des hommes libres en Pologne ; mais agir de concert avec la Russie en Belgique, dont elle n'a pas plus le droit de se mêler que le grande ture, serait tellement deshonorant pour l'Angleterre que nous sommes sûrs qu'un ministère éclairé et libéral comme le nôtre permettrait plutôt à l'insolence des Belges de suivre son cours, qu'à la Russie d'envoyer ses cosaques en Belgique, et de déshonorer le soldat anglais par une union avec les destructeurs teints du sang de la liberté polonaise ; on trouvera quelqu'autre moyen de tranquilliser la Belgique, nous en sommes certains. L'Angleterre entière se soulèverait contre une pareille combinaison.

—On écrit de Sorcy, canton de Void, département de la Meuse :

" Le 10 de ce mois, vers sept à huit heures du soir, un voyageur, passant à Void, raconta que vingt-cinq hommes de la garde nationale du canton avaient été tués le matin à la revue du Roi à Verdun. Quelques habitans entendant ce récit qui paraît exagéré essaient de le révoquer en doute : " Non, reprend le voyageur, ce sont de jeunes chevaux qu'a effrayés le bruit du canon ; il y a une confusion épouvantable, et vingt-cinq hommes ont péri." Ce bruit se répand aussitôt dans le bourg de Void et dans les villages environnans. Les parens des gardes nationaux, inquiets, s'empressent de monter à cheval; les femmes éplorées cherchent des voitures, tous courent sur la route de Verdun. On arrive bientôt à Commercy, chef-lieu de l'arrondissement; pendant qu'on prend des informations, plusieurs voitures portant des gardes nationaux de Void, arrivent de Verdun et s'empressent de raconter que tout s'est passé à merveille pendant le séjour du Roi dans cette ville; que l'enthousiasme a été général, et qu'aucun accident n'est venu troubler la revue. Ces témoins s'empressent de retourner dans leurs foyers, et de calmer la douleur des mères et des femmes en proie aux plus vives inquiétudes.

On attribue l'invention infâme de cette fausse nouvelle à quelque carliste, désolé "avoir vu un grand nombre de citoyens voler à Verdun sur le passage du Roi. Ce fait montre du moins combien il faut se défier des bruits sinistres que la malveillance cherche à répandre aux dépens de la crédulité publique.

—M. Valentin de Lapelouze, gérant du *Courrier français*, était aujourd'hui traduit devant la cour d'assises sur la réquisition du ministère public, qui a cru voir de l'infidélité et de la mauvaise foi dans le compte rendu de l'incident qui a troublé l'audience de cette cour du 11 juin. Après une discussion de droit, qui a été soutenue par MMes. Odilon-Barrot et Dupont contre M. Miller, avocat-général, la cour, sans prononcer la nullité de l'assignation qui était demandée pour cause d'inobservation des délais, a néanmoins renvoyé la cause au 18 juin.

—M. Antony Thouret, gérant de *la Révolution*, a comparu aujourd'hui devant la cour d'assises comme prévenu: 1o. de provocation au renversement du gouvernement ; 2o. d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement ; 3o. d'attaque contre l'autorité et les droits des chambres. M. Partarrieu-Lafosse, substitut, a abandonné les deux premiers chefs, et a soutenu le troisième. Mais, après avoir entendu la plaidoirie de Me. Bethmont, et un énergique discours de M. Thouret, le jury a déclaré le prévenu non-coupable sur tous les chefs.

—M. Emile Seurre, auteur du modèle remarquable du *Napoléon*, dont nous avons parlé dans notre numéro d'avant-hier, a été choisi par le jury pour l'exécution de la statue.

—On écrit de Mommenheim, près de Brumath, que dimanche, 5, on ne s'est pas seulement borné à faire une procession hors de l'église, mais qu'on a encore eu l'audace d'y faire figurer plusieurs drapeaux blancs ornés de fleurs de lys *en or*. (*Courrier du Bas-Rhin.*)

Liste Maritime.

PORT DE LA NLLE.-ORLÉANS.

Expédiés hier

La goël. des E. U. Cutter Ingham. Calewood, Baltimore, M. Gordon.
Brick Managan, Havane, S Cucullu
Goël Sally Betsey, Sheed, ———, J W Zacharie et Co.

Arrivés hier.

Bateau à vapeur Porpoise, venant de faire un voyage près des bricks Dodge Healy et Aimable Marie, naufragés. Amis en mer le navire Zilia, le brick Bello-Indo, goël, Tepeyac—a amené dans le port le brick Corsair. Il a parlé au brick Philadelphia, parti depuis 7 jours de Tampico, et allant à la Mobile, qui l'a prié de le rapporter.

Bat. à vap. Water Witch, Vaught, Louisville.

Arrivés avant-hier.

Bateau de remorque Grampus, Wales, de la passe N E, il a mis en mer la goël. Spica;—il a amené dans le port le brick Gen. M'Comb., rien de nouveau. Bateau de remorque Pocahontas, était à l'ancre à la passe N E, le 6 à 5 heures P. M.

Brick Gen. M'Comb, Allen, Kingston, (Ja.) avec des fruits.

Bateau à vapeur Gleaner, Alexandria, avec du coton, &c.

Bateau à vapeur Cotton Plant, Laurent, du Bayou Sarah, avec du coton, mélasses, &c.

Bateau à vapeur Huntress, Myers de Vicksburg.

☞ Les consignataires des marchandises par **L'AIMABLE MARIE**, sont priés d'envoyer leurs permis à bord du brig Corsair qui décharge ce jour vis-à vis la rue Bienville.
10 sept.

MAIRIE DE LA N.-ORLEANS.

LE cours de la farine fraîche est aujourd'hui de $5, 50 par baril; d'après le tarif, les boulangers doivent donner, pendant la semaine prochaine, (à partir de lundi,) 47 onces de pain pour un escalin.
D. PRIEUR,
10 sept Maire.

GRAISSE, Langues de Buffle, &c. 130 frequins graisse fraiche : 32 demi-baril bœuf *mess*, à l'usage des familles ; quelques douzaines de langues de buffle : Aussi, quatre paires roues de charettes assorties, de Philadelphie, à vendre par,
DUCROS & MORPHY,
10 sept. rue de la Levée, No. 15.

COUR DE PAROISSE—POUR LA VILLE ET PAROISSE DE LA NELLE-ORLÉANS.—*Le 5 septembre* 1831.—Present l'honorable J. Pitot juge.—*Dans l'affaire de Tho. Lang contre ses créanciers.*—Sur lecture et enregistrement de la pétition et du bilan supplementaire dans cette affaire. Il est ordonné de nouveau par la cour, que les créanciers du pétitionnaire comparaissent en pleine cour, mardi le 27ème, jour de septembre courant, pour déduire les raisons, s'ils en ont, pour lesquelles la demande du pétitionnaire ne lui serait pas accordée et en même tems toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés demeurent suspendues.
Extrait des minutes,
F. BUISSON,
10 sept.—3,1ps Dép. Greffier.

ÉTAT DE LA LOUISIANE.

COUR DE PAROISSE POUR LA VILLE ET PAROISSE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.—*Présent l'honorable J. Pitot juge.*—*Bernardo Silva contre ses créanciers.*—La cession de biens du petitionnaire dans cette affaire est acceptée par la cour au profit de ses créanciers, et il est ordonné par la Cour, qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'office de Hugues Pé'esclaux, notaire public, le mercredi 21 de septembre courant, pour délibérer sur les affaires du dit petitionnaire ; et en même temps toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont suspendues,
Nelle.-Orléans, le 8 septembre 1831.
Par ordre de la Cour.
10 sept—3,1ps F. BUISSON, dep. Greffier.

BEURRE FRAIS.—117 jarres Beurre frais de 20 liv. chaque, à l'usage des familles, en débarquement du bateau à-vapeur Paul Clifford, venant de Cincinnati, à vendre par
STETSON & AVERY.
8 sept Rue du Camp.

80,000 BRIQUES à vendre par les soussignés, en débarquement du navire *Aimable Créole*, vis-à-vis la rue Jefferson.
8 sept PERRET & CHARBONNET.

LETTRES DE CHANGE SUR NEW-YORK, à vendre par
8 sept PERRET & CHARBONNET.

Changement de Domicile.

J. MICHINARD,

PHARMACIEN-DROGUISTE,

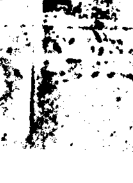

A l'honneur de prévenir le public qu'il a transporté son établissement, à l'encoignure des rues Condé et St. Philippe.

On trouvera chez lui, comme par le passé, toute espèce de médicamens soit simples ou composés.
3 sept—12

ANIMAUX ÉPAVES.

LE public est prévenu qu'il se trouve sur l'habitation de Mr. Ludger Fortier, les animaux suivans :

Une *VACHE* sagne, ayant une cloche au cou, marquée à la cuisse gauche d'une marque espagnole.

Une *VACHE* rouge et blanche, marquée à la cuisse gauche BB. et une marque illisible.

Une *VACHE* noire, ayant une corne cassée, le dessous du ventre blanc, marquée à la cuisse droite EV.

Un *CHEVAL* alezan brûlé, le front blanc, les deux pieds de derrière et un devant blancs, marqué à la cuisse gauche d'une marque espagnole et à l'épaule droite FO.

Une *JUMENT* baie, marquée à la cuisse gauche d'une marque espagnole.

Une *JUMENT* rouge foncé, marquée à l'épaule droite JC. et à la cuisse gauche VL.

Une *JUMENT* sagne front blanc, marquée sur l'épaule droite dld. renversés, aux cuisses droite JC. et à la cuisse gauche VL.

Une *CHEVAL* entier, rouge, estropié, front blanc sans marque.

Un *CHEVAL* entier, gris, crins et queue noirs sans marque.

Un *CHEVAL* bai, ayant une étoile au front ferré de devant, sans marque.

☞ Les personnes à qui peuvent appartenir ces animaux, sont priées de les réclamer et de payer les frais de savanne et d'imprimerie. Si huit jours après la dernière publication, qui se trouve le samedi 1er. octobre prochain, ces animaux n'étaient pas réclamés, ils seront vendus ledit jour, sur les lieux, à 4 heures de l'après-midi, conformément à la loi.

Paroisse Jefferson, le 6 sept. 1831.
GL. DESCHAPELLES.
1 sept—3. 1ps. Syndic.

POUR BAYOU SARAH,
Port Hickey, Baton-Rouge, Plaquemine, Donaldsonville, et les ports intermédiaires.

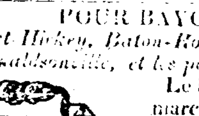

Le beau bateau à vapeur fin marcheur **STRANGER,** capitaine J. B. Colla, partira tous les mardis à 10 heures précises, et partira du Bayou Sarah tous les vendredis à 10 heures. Pour frêt et passage, s'adresser à bord.

☞ N. B. Les personnes qui donneront du fret pour les habitations, seront responsables du paiement.
1er. sept—3

AVIS.—La goëlette **ALERTA.** pour MATAMOROS, est maintenant prête à recevoir un chargement, vis-à-vis les Magasins Bleus.
8 sept.

PASSAGE POUR MARSEILLE.

Le navire français, l'**AIMABLE CREOLE,** capt., GIRAUD, ayant des emmenagemens supérieurs, partira vers le 25 courant; pour passage s'adresser à bord, ou à
8 sept PERRET & CHARBONNET.

ON DEMANDE

Un bon navire, d'environ 250 tons, s'adresser à J. MAGER,
6 sept rue St. Louis.

POUR BALTIMORE.

Le beau brick fin voilier doublé et chevillé en cuivre **MARGARET.** capt., SCUDER, partira sans délai. Pour fret de quelques colis et d'un chargement sur le pont, ou pour passage, s'adresser à bord, ou bien à
6 sept STETSON & AVERY.

POUR LIVERPOOL.

Le joli navire fin voilier **CANTON-PACKET,** cap. P. Penhallow, sera expédié immédiatement. Pour fret de 200 balles coton, s'adresser à W. G. HEWES.
1er. sept. rue du Camp, no. 9.

POUR TAMPICO. (Un paquebot.)

La belle goëlette fine voilière, doublée et chevillée en cuivre, **ELIZA THOMAS,** cap. Delakus, continuera à faire les voyages réguliers, entre ce port et Tampico. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, ou à
TUYÉS & CO.
27 août. rue Royale, no. 104.

AUJOURD'HUI,

LOTERIE

DE

L'ÉGLISE CATHOLIQUE DES NATCHITOCHES.

15EME. CLASSE DE 1831.

Le tirage aura lieu le Samedi 10 Sept.

GROS LOT

10,000 Piastres!!!!

1	LOT	DE	$ 3.000	$ 3.000
1	"	"	1.500	1.500
1	"	"	1.000	1.000
1	"	"	800	800
1	"	"	623	623
6	"	"	500	3.000
6	"	"	300	1.800
6	"	"	200	1.200
156	"	"	50	7.800
156	"	"	20	3.180
621	"	"	8	1.902
7800	"	"	4	31,200

PRIX DES BILLETS

BILLETS ENTIERS........$ 4
DEMI BILLET.......... 2
QUARTS DE BILLET....... 1

Chaque paquet ne pourra gagner moins de **SEIZE PIASTRES :**—demis et quarts en proportion. JEAN BAPTISTE FAGET,
10 sept *Directeur.*

CHASSEURS A CHEVAL D'ORLEANS,

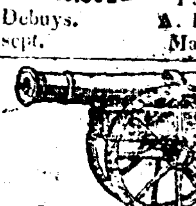

La compagnie prendra les armes, dimanche prochain11 courant, à 5 heures précises du matin, et se réunira sur la place au Cirque, lieu ordinaire du rassemblement.

Par ordre du capitaine,
W. Debuys. A. LABOURDETTE.
6 sept. Marshal-des-logis-chef.

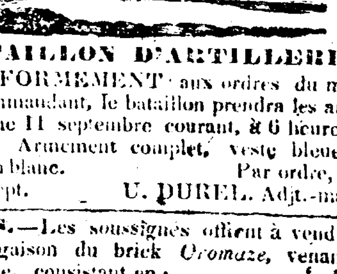

BATAILLON D'ARTILLERIE.

CONFORMEMENT aux ordres du major commandant, le bataillon prendra les armes dimanche 11 septembre courant, à 6 heures du matin. Armement complet, veste bleue et pantalon blanc.
Par ordre,
1er sept. U. DUREL. Adjt.-major.

AVIS.—Les soussignés offrent à vendre la cargaison du brick *Oromaze*, venant de Marseille, consistant en :

600 Bques. de vin,
738 Paniers d'huile,
200 Demi dito.
50 Tierçons de vin sec, dito. Madère, de Marseilles.
100 Paniers de Champagne,
50 Demi dito. dito.
100 Csses. fruits au vinaigre, assortis,
50 dito. Olives farcies,
100 Pobans de Pruneaux,
100 Caisses fruits à l'eau-de-vie,
2 Jarres de Saucissons,
125 Paniers Vermicelle,
5 Jarres de Saucissons,
757 Caisses vin Muscat de Frontignan.

Le tout très frais et ayant droit au *drawback*,
C. OGÉR & CO,
6 sept—3 Rue Toulouse No. 17.

VENTES A L'ENCAN.

PAR P. A. GUILLOTTE.

IL sera vendu, aujourd'hui samedi, 10 du courant, à midi, sur la levée, vis-à-vis le ferry, place accoutumée, une barrouche et une paire de chevaux.
10 sept.

PAR T. MOSSY.

SAMEDI 10 du courant, il sera vendu en magasin, à 4 heures de l'après-midi, rue St. Louis, vis-à-vis l'ancien cimetière, 150 BALLES FOIN.
10 sept.

PAR T. MOSSY.

MARDI, 13 du courant, il sera vendu au magasin d'encan, 10 barillets peinture verte de 25 liv. chaque, do. vert de Brunswick de 20 liv. chaque, 1 do. bleu clair do. de 36 liv, 2 do jaune do. de 28 liv. chaque; aussi, une quantité de marchandises sèches, toile d'Irlande &c.
10 sept.

PAR ISAAC L. McCOY.

Vente du brick Général MaComb à l'encan.

Pour clore une vente, Aujourd'hui samedi, à la bourse d'Hewlett, à midi, il sera vendu sans réserve, le beau brick Général MaComb, tel qu'il se trouve vis-à-vis les Magasins Bleus. On en verra l'inventaire au bureau des encanteurs, et le jour de la vente, à la bourse.
10 sept.—1

Vente du brick Kanyawa.

PAR ISAAC L. McCOY.

Samedi, 10 courant, à midi, à la bourse, par ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour le compte de qui il appartiendra, la coque et les matériaux du brick **KANHAWAYA,** du port de 174 tonneaux, doublé et chevillé en cuivre, telle qu'il se trouve maintenant au chantier de MM. Brunet & Ashton, ayant souffert d'autres avaries dans le dernier coup de temps.

On pourra en voir l'inventaire au bureau de l'encanteur, et à la bourse, le jour de la vente.
8 sept.—2

PAR P. A. GUILLOTTE.

IL sera vendu, lundi 12 septembre courant, sur son habitation,

Cinquante têtes de **Bêtes,** telles que chevaux, mulets domptés, et juments.

CONDITIONS :—Toute somme au-dessous de $50, comptant ; et au-dessus, en tout mars prochain, en billets endossés à satisfaction.
8 sept.—2

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu le lundi, 10 octobre prochain, à la bourse de Hewlett, à midi, par ordre de la Cour des Preuves de la Paroisse St.-Landry et de la Cour des Preuves de cette ville, les propriétés suivantes :

1o. **UN LOT DE TERRE** situé en cette ville, mesurant 25 pieds face à la rue Conti, sur 33 pieds de profondeur, entre les rues Bourgogne et des Remparts, ensemble les édifices :—Dépendant de la communauté de Sr. Francisco A. Neda et feu Dme. Marie Gravelle, son épouse ;

2o. **UN AUTRE LOT DE TERRE** situé à l'encoignure des rues Bourgogne et Conti ; adjoignant le lot ci-dessus décrit ; mesurant 35 pieds de face à la rue Conti ; sur 33 pieds de face à la rue Bourgogne ; dépendant de la succession de feue Marie Lacaye Ve. Gravelle et appartenant pour un tiers à celle de la dite feue Dme. Neda; ensemble les batisses &a. (Le tout mesure française.)

CONDITIONS :—6, 12 et 18 mois de terme ; billets par coupons endossés à satisfaction et assurés par hypothèque spéciale ;

Les actes de vente seront passés en l'étude de Mr. Octave de Armas, not. pub., aux frais des acquéreurs.
8 sept.—10,2ps

PAR F. DUTILLET.

SAMEDI 24 du courant, il sera vendu, à la bourse d'Hewlett, une négresse nommée **KITTY,** avec son enfant âgé de 5 mois. Elle est bonne couturière, blanchisseuse, repasseuse, un peu cuisinière, et est dans le pays depuis deux ans. Elle est d'une bonne conduite, et on ne la vent pour aucun défaut : elle est garantie des vices et maladies prevus par la loi.

Conditions : Un billet endossé à satisfaction, payable en mars prochain, avec hypotèque sur la propriété.
3 sept—7 2ps

PAR H. DOMINGON.

IL sera vendu, samedi 10 courant, à midi, à la bourse,

UNE MAISON toute en bois, construite depuis deux ans, située à l'encoignure des rues Prytanée et Erato ; la charpente est toute en cypre. La dite maison mesure 56 pieds de long (mesure americaine) sur 22 de large, elle est divisée en quatre appartemens, dont deux à feu, une galerie, à l'extrémité il se trouve deux cabinets. L'acquereur est tenu d'enlever la maison trente jours après la vente

Conditions : Au moment de la vente.
1er. sept—5

PAR F. DUTILLET,

IL sera vendu, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour cette ville et paroisse d'Orléans, en date du 20 août courant, les biens dépendants de la succession de feu ANTONIO DE SILVA, dit GONZALES le 24 Septembre prochain, à l'heure de midi, à la bourse de Hewlett, savoir:

1o. **UN LOT DE TERRE** situé à l'encoignure des rues de la Douane et de la Levée mesurant 53 pieds 9 pouces ¾ de face à la rue de la Levée, sur 63 pieds 11 pouces ¼ de face à la rue de la Douane; et les édifices y construits ;

2o. **UN AUTRE LOT DE TERRE** situé rue St.-Philippe, entre les rues Dauphine et Bourgogne, mesurant trente pieds de face à la dite rue St.-Philippe, sur cent cinquante pieds de profondeur, ensemble les édifices ;

3o. SARAH, négresse de 36 ans, un peu blanchisseuse et repasseuse; un peu adonnée à l'ivrognerie.

4o. ROSE, négresse africaine, depuis son bas-âge dans ce pays ; âgée de 40 ans ; marchande, un peu blanchisseuse ;

5o. HENRIETTE, mulâtresse, âgée de 22 ans ; un peu cuisinière, domestique de maison.

Conditions : La propriété de la rue de la Levée : payable un quart comptant et le reste à 1 et 2 ans de terme : celle de la rue St.-Philippe à 6, 12, 18 et 24 mois de terme ; et les esclaves à 6 et 12 mois de crédit. Le tout en bons billets endossés à satisfaction, divisés en coupons, et assurés par hypothèque spéciale.

Les actes de vente seront passés par Mr. Octave de Armas, notaire public, aux frais des acquereurs.
23 août—15,3ps

10 PIASTRES DE RECOMPENSE.

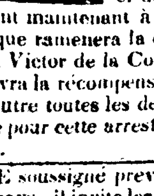

Partie marronne de chez le soussigné, le 15 août ou environ à cette époque, une négresse americaine âgée d'à-peu-près 16 ans, nommée **SUSANNAH,** d'une taille regulière et un peu fine, ayant appartenu ci-devant à M. Giffon, et appartenant maintenant à don José Figarola.—Quiconque ramenera la dite négresse à son maître ou à Victor de la Cova, rue St.-Louis, No. 45, recevra la récompense ci-dessus mentionnée, et en outre toutes les dépenses légales qu'il pourra faire pour cette arrestation, lui seront remboursées.
8 sept.—4

LE soussigné prévient le public qu'il quitte le pays, il invite les personnes à qui il doit à venir régler avec lui. Il invite aussi ceux qui lui doivent, à venir régler avec lui dans le plus pressent délai.

Il prévient aussi le public qu'il a cédé son établissement à un homme capable de le remplacer, à partir de ce jour.
3 septembre—8 F. OUVARD.